



La fonction publique: ma période d'essai prolongée?

Par **nina60**, le **25/02/2008** à **21:05**

Bonjour, ou plutôt bonsoir,

Je suis conseillère à l'emploi à l'Anpe à Paris depuis le 1er octobre 2007 en cdi (concours réussi en mars 2007- on m'a attribué le poste tardivement dû à mon congé de maternité qui allait jusque juillet 2007). Le contrat signé prévoit une période d'essai de 6mois (elle se finit exactement le 3 avril 2007). Pendant ce temps une formation me serait donnée et à l'issus de la période d'essai une validation de mes acquis théoriques et sur terrain. On me propose une formation au Mans (j'habite à Compiègne- oise). Je refuse d'intégrer la formation car je suis jeune maman (à l'époque mon fils avait 5 mois à peine). Pour cette formation: aucune formation écrite.

On m'en repropose une au mois de janvier, laquelle j'intègre à Noisy le grand. Je tiens à dire que depuis novembre 2007, on m'a confié la responsabilité de 56 demandeurs d'emploi... (aujourd'hui j'en ai au total: entre 135 et 150). Et ce sans aucune formation, ni consignes particulières...

Aujourd'hui, la formation se terminant en juillet 2008, la Direction Régionale Administrative dont je dépends souhaite me prolonger ma période d'essai initiale de 3 mois. Conséquences: perte financière pour moi car je ne peux prétendre aux primes auxquelles je devrais avoir le droit après ma période d'essai. De plus, si par malchance je ne réussis pas cette première validation, on me prolonge ma période d'essai de 50% de la durée de la période d'essai initiale soit 4 mois et demi. Soit au final 13 mois et demi.

Quels sont mes droits? A l'heure actuelle je n'ai pas signé un quelconque autre contrat modifiant ma période d'essai initiale. Je suis un peu perdue, une petite aide et des conseils seraient les bien venus.

D'avance merci

Par **citoyenalpha**, le **26/02/2008** à **04:03**

Il est en effet prévu la possibilité par l'ANPE de prolonger votre période de stage (oui dans la fonction publique à accès par voie de concours on parle de période de stage) de 3 mois après la période initiale de 6 mois.

Prenez votre mal en patience vous serez normalement bientôt titularisé.

Bonne continuation

Par **nina60**, le **26/02/2008** à **20:37**

Merci